



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : VALINATE®

Synonymes : B10371266
: DPX-H7263

Utilisation de la substance/préparation : Herbicide

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +352-3666-6543

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Linuron	330-55-2	206-356-5	Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62 Carc.Cat.3; R40 Xn; R22 -R48/22 N; R50 -R53	39
Chlorsulfuron	64902-72-3	265-268-5	N; R50 -R53	1,3
Sodiumalkylnaphthalenesulfonate, formaldehyde polymer	68425-94-5	Polymer	Xi; R36/38	>= 1 - < 5

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

- immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.,
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Autres informations : Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Temps d'utilisation: 480 min
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps : Vêtements légers de protection Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Mesures de protection : Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : granulés,
Couleur : blanc, havane,
Odeur : douce,
pH : 7,8 à (21 °C)
Point d'éclair : non applicable
Masse volumique apparente : 470 - 600 kg/m³
Hydrosolubilité : , dispersable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x), Chlorure d'hydrogène
Réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50/ rat : > 5 000 mg/kg (Information concernant le produit lui-même)
Toxicité aiguë par inhalation
• Linuron : CL50/ 4 h/ rat : 6,15 mg/l
• Chlorsulfuron : CL50/ 4 h/ rat : > 5,0 mg/l
Toxicité aiguë par pénétration cutanée
• Linuron : DL50/ rat : > 5 000 mg/kg
• Chlorsulfuron : DL50/ lapin : > 3,400 mg/kg



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau (Information concernant le produit lui-même)
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux (Information concernant le produit lui-même)
- Sensibilisation
- Linuron : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.
 - Chlorsulfuron : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.
- Evaluation de la cancérogénicité
- Linuron : Cancérogène, Catégorie 3, Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction
- Linuron : Toxique pour la Reproduction, Catégorie 2, Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 - Linuron : Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3, Risque possible d'altération de la fertilité.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Toxicité pour le poisson
- Linuron : / 96 h/ Lepomis macrochirus (Carpet arlequin) : 9,6 mg/l
 - Chlorsulfuron : CL50 / 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : > 122 mg/l
- Toxicité pour les algues
- Linuron : / CE50b/ 72 h/ Selenastrum capricornutum (algues vertes): 0,028 mg/l
 - Chlorsulfuron : / CE50/ 72 h/ Selenastrum capricornutum (algues vertes): 0,068 mg/l
- Toxicité aquatique
- Linuron : / CE50/ 48 h/ Daphnia magna: 0,12 mg/l
 - Chlorsulfuron : / CE50/ 48 h/ Daphnia magna: > 112 mg/l

Information supplémentaire sur l'écologie

- Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

- Classe: 9
Groupe d'emballage: III
Code de classement: M7
No. HI: 90
No ONU: 3077
No. Etiquetage: 9
Nom d'expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Linuron)

IMDG

- Classe: 9
Groupe d'emballage: III
No ONU: 3077
No. Etiquetage: 9
Nom d'expédition: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

Polluant marin: Marine pollutant.

Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport aérien.,
Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

- Symbole(s) : Xn Nocif
- Composants dangereux: Linuron
Chlorsulfuron
- Phrase(s) de risque : R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300

zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Délais de reentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Autres informations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Paragraphe 1155

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Proposition de classification de Du Pont de Nemours selon la directive de préparations dangereuses 1999/45/CE, en attente de la notification officielle des autorités françaises : T, N; R36, R40, R48/22, R61, R62 R50/53

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.



VALINATE®

Version 2.1

Date de révision 21.02.2007

Réf. 130000000300